

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-14 Du 22 juin 2026 CHASSAGNOLE DEMANDE ACQUISITION BIEN DE SECTION PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N° 426 Mr Cédric BOUREILLE
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

Mr Cédric BOUREILLE, intéressé à l'affaire, quitte la salle du conseil et ne prend part ni aux débats ni au vote sur ce dossier

**CHASSAGNOLE
DEMANDE ACQUISITION BIEN DE SECTION
PARCELLE CADASTRÉE SECTION B N° 426
Mr Cédric BOUREILLE**

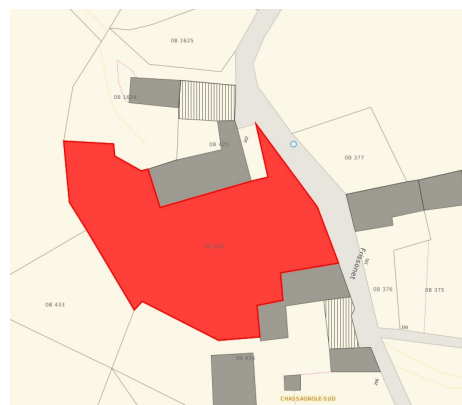
Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de Mr Cédric BOUREILLE d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 426 d'une superficie de 1 870 m² et appartenant à la section de Chassagnole.

Cette partie jouxte son tènement immobilier et son acquisition lui permettrait de donner plus d'aisance à sa propriété. Cette parcelle comporte également un chemin d'accès à sa grange, chemin qui dessert également la propriété voisine, cadastrée section B n° 434.

Mr BOUREILLE s'engage à faire porter, sur l'acte notarial, une servitude de passage au profit de la parcelle B 434.

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas d'accord, tous les frais liés à la procédure sont à la charge du demandeur

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.



Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;

- **Donne** son accord de principe à la cession de la parcelle cadastrée section B n° 426 appartenant à la section de Chassagnole à Mr Cédric BOUREILLE ;
- **Reporte** sa décision quant au prix de vente pour de plus amples investigations ;
- **Rappelle** que tous les frais liés à la procédure seront à la charge du demandeur.
- **Demande** au Maire de bien vouloir dresser la liste des électeurs de la section et d'organiser les élections ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--